

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE  
SEANCE VENDREDI 16 FEVRIER 2024**

**CONSEILLERS MUNICIPAUX :**  
EN EXERCICE : 15  
PRÉSENTS : 12  
Procurations : 2  
Absente : 1

L'an deux mille vingt-quatre et le seize février à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

**Présents :** BALMADIER André, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, GOEURY Béatrice, PAGES Anne, PANTEL BEILLA Emilie, PARENT Philippe, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

**Présents par procuration :** Monsieur BECHETOILLE Xavier à Monsieur BRUNET Jean-Marie, Monsieur DOLADILLE Damien à Monsieur PARENT Philippe

**Absente :** Madame DOMEIZEL Emilie

**Secrétaire de séance :** Madame CONSTANT Sandrine

**2 - OBJET : ALLOTISSEMENT DES TERRES À VOCATION AGRICOLE OU PASTORALE DE LA SECTION DE CHINCHAZES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mme Robert Christiane a fait valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2023 et que son bail concernant la parcelle D660 d'une contenance de 0ha 75 a 19 ca a été résilié. Le Conseil Municipal a délibéré le 13 décembre 2023 actant cette demande de renoncement.

Le GAEC Cuminal de Chinchazes a fait une demande pour exploiter cette dernière, il y a donc lieu de demander à la Safer Occitanie de lui établir un bail pour la durée restante de la convention soit jusqu'au 31 décembre 2027. Les autres conditions du bail restent inchangées.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur cet allotissement, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à sa réalisation.

Le Maire,

Samuel SOULIER

